

SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°335

OCTOBRE 2025

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 29 OCTOBRE - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 12 - pouvoir : 3 soit 15 élus représentés.

Maire: Patrick GÉRAUD

Adjoints: Isabelle SIRLIN, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseiller délégué: Nicolas CHESNIN

Conseillers Municipaux : Bruno CRESPEL, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle

PERRAIS, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés: Audrey BERTET donne pouvoir à Stéphane PELLION, Wilhelm BLANCHARD, Gaëlle DAVID donne pouvoir à Nicolas CHESNIN, Nicolas GURIEC donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON

Absents non excusés : Christine CHAZELLE, Lauriane DOUILLARD et Vincent SAULNIER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h03 Jean-Pierre HAMON est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2025

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ FINANCES:

- ✓ Approbation du guide interne de procédure d'achat
- ✓ Prêt relais court terme 350 000 €
- ✓ Tarifs assainissement collectif : abonnement et consommation

❖ BÂTIMENT :

√ Travaux de rénovation du logement 1er étage de la Résidence Panheleux

ENFANCE JEUNESSE :

- √ Participation des communes extérieures aux dépenses de l'école publique Arc-en-Ciel
- ✓ Subventions aux établissements scolaires

ARC SUD BRETAGNE:

✓ Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service

AUTRES ORGANISMES:

- ✓ Approbation de la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan
- √ Rapport d'activité 2024 Morbihan Énergie
- √ Rapport d'activité 2024 Eau du Morbihan

INFORMATIONS:

Pas de Conseil Municipal en novembre -> la prochaine séance est fixée au mercredi 03 décembre 2025

A. Les Conseillers approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2025.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :

❖ FINANCES :

✓ Un guide pour des achats publics plus clairs et efficaces ※ :

La commune de Saint-Dolay met en place un guide pour mieux organiser ses achats publics. Ce guide explique comment sont décidés et réalisés les achats de la mairie, en garantissant des règles claires, justes et transparentes pour tous.

Il sera partagé avec les services municipaux et régulièrement mis à jour pour suivre les nouvelles lois et les besoins de la commune.

Selon le montant de l'achat, la procédure est plus ou moins détaillée : plus la somme est importante, plus les étapes sont formalisées (consultation, publicité, analyse, validation). L'objectif est d'assurer une bonne gestion et d'offrir à chacun les mêmes chances d'accès aux marchés publics.

Montant HT	Procédure interne
< 500 €	Comparaison recommandée de plusieurs offres. Le devis ou bon de commande, signé par l'élu ou l'agent habilité, est transmis au service financier puis à l'entreprise retenue.
500 €– 4 999 €	Comparaison recommandée de trois devis, suivie d'une analyse simple. Le devis ou bon de commande est signé par le Maire ou un adjoint compétent, puis transmis au service financier et à l'entreprise retenue.
5 000€ – 39 999€	Consultation écrite auprès d'au moins trois fournisseurs, avec accusé de réception. Publicité éventuelle si le marché est infructueux. Rapport d'analyse présenté en commission, avis sur l'attribution, puis validation par le Conseil Municipal. Le Maire est autorisé à signer le marché.
40 000€ – <= 90 000€	Procédure formalisée: consultation obligatoire, publicité sur la plateforme MEGALIS (et éventuellement dans une revue spécialisée), critères de sélection précisés. Rapport d'analyse présenté à la Commission d'appel d'offres, avis sur l'attribution, validation et signature par le Maire après délibération du Conseil Municipal. Négociation possible selon les pièces de la procédure. Information des candidats non retenus et notification formelle au titulaire.
90 000 € - Seuil UE	Procédure formalisée: consultation obligatoire publicité sur MEGALIS, BOAMP, et JOUE si nécessaire. Critères et sous-critères de sélection précisés. Rapport d'analyse détaillée. Présenté à la Commission d'appel d'offres, avis sur l'attribution, validation et signature par le Maire après délibération du Conseil Municipal. Information des candidats non retenus et notification formelle au titulaire.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer et mettre à jour le guide si besoin, à le diffuser aux services concernés et à s'assurer qu'il soit bien appliqué.

✓ Prêt relais court terme 350 000 €

Pour couvrir les dépenses liées aux travaux réalisés en 2025, en attendant le remboursement de la TVA et le versement des subventions, la commune a sollicité quatre banques afin d'obtenir un prêt relais d'un montant de 350 000 €.

Il est proposé de retenir celle du Crédit Agricole, jugée la plus avantageuse. Voici les principales conditions :

Montant du prêt : 350 000 €

Durée: 24 mois

Remboursement : trimestriel

Taux d'intérêt : basé sur l'indice EUR 3MM + une marge de 0,74 %

Déblocage des fonds : possible en plusieurs fois sur une période de 21 mois

Remboursement anticipé : possible à tout moment, sans frais Frais d'ouverture : 0,10 % du montant emprunté, soit 350 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette offre et autorise Monsieur le Maire à la signer.

✓ Tarifs assainissement collectif: abonnement et consommation

À partir du 1er janvier 2026, la gestion de l'assainissement collectif sera assurée par Eau du Morbihan (délibération n°2025-33 du 28 mai 2025). La SAUR sera l'interlocuteur technique.

Les communes concernées ont défini les modalités d'une convergence tarifaire progressive entre 2026 et 2032. Cela signifie que les tarifs appliqués à l'assainissement collectif seront progressivement harmonisés dans toutes les communes concernées, afin que chaque usager paie le même prix pour une consommation annuelle basée sur 120 m³.

L'objectif est d'assurer l'équité entre les habitants, tout en garantissant la qualité du service et le financement des investissements nécessaires.

La nouvelle tarification prévoit :

- Un abonnement fixe de 30 € HT par an
- Une part variable selon la consommation (prix au m³)
- Des tarifs conçus pour garantir la qualité du service et financer les investissements nécessaires

La TVA appliquée sur la facture s'élève à 10%.

La commune doit fixer les redevances applicables pour 2026 avant le 31 décembre 2025.

La grille tarifaire suivante, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026

	Pour mémoire : tarifs 2025 HT		Tarifs 2026 HT*	
SAINT-DOLAY	Part fixe	Part consommation	Part fixe (abonnement)	Part variable (consommation)
	36,50 € HT	1,90 € HT	30,00 € HT	1,92 € HT

Le Conseil valide les tarifs et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ BÂTIMENT :

✓ Travaux de rénovation du logement 1er étage de la Résidence Panheleux

La rénovation des logements communaux est prévue au budget et se fait progressivement, selon les départs des locataires.

Le logement du 1er étage de la résidence du Puits a été rénové en début d'année. Les travaux du rez-de-chaussée de la résidence de Coueslan sont en cours.

Il est proposé de rénover le logement (T1) du 1er étage de la résidence Panheleux pour un montant prévisionnel de 26 207,17 € HT. Le sol est dans un état correct, il n'est pas prévu de le remplacer.

Les travaux prévus sont détaillés ci-dessous.

TRAVAUX	Montant HT	Entreprises retenues
Lot plâtrerie : Isolation complémentaire en périphérie et	15 760.76 €	Devis CHESNIN MCE
reprise de placo		
Lot électricité : Révision générale, remplacement suivant	1 060.94 €	Devis Solus Energie
nécessité		
Lot plomberie : Remplacement de l'intégralité des	3 961.63 €	Devis Solus Energie
appareils sanitaires, évier, lavabo, WC et douche		
Lot peinture : Mise en peinture de l'ensemble en finition	5 423.84 €	Devis YMG
de travaux		Décoration
TOTAL	26 207.17 €	

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les devis ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à les signer.

ENFANCE JEUNESSE:

√ Participation des communes extérieures aux dépenses de l'école publique Arc-en-Ciel

Monsieur Nicolas CHESNIN, délégué aux Affaires Scolaires, rappelle que les communes extérieures ayant des enfants inscrits à l'école publique Arc-en-Ciel sont tenues de contribuer aux frais de fonctionnement proportionnellement au nombre d'élèves concernés.

Pour l'année scolaire 2024/2025, les dépenses par élève à Saint-Dolay sont les suivantes :

Élémentaire : 488,03 € (contre 473,54 € en 2023/2024)

Maternelle : 1 732,86 € (contre 1 625,55 € en 2023/2024)

Cette hausse s'explique principalement par une baisse du nombre d'élèves et une augmentation des frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal valide le coût par l'élève et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes aux communes extérieures (Théhillac) ayant des enfants scolarisés à l'école Arc-en-Ciel.

✓ Subventions aux établissements scolaires

Monsieur Nicolas CHESNIN, délégué aux Affaires Scolaires, propose de valider les subventions scolaires pour donner suite à la proposition de la Commission scolaire, qui seront versées en 2026 :

La Commission propose les subventions suivantes :

	Par élève habitant Saint-Dolay ou	Par élève habitant Saint-Dolay ou
	Commune ayant conventionné avec	Commune ayant conventionné avec la
	la Commune de Saint-Dolay et	Commune de Saint-Dolay et scolarisé
	scolarisé à Saint-Dolay	à Saint-Dolay
	2024-2025	2025-2026
Fournitures scolaires	55€	56€
Arbre de Noël	12€	12€
Activités scolaires	34€	35 €
Voyage scolaire avec nuitées en CM*	30€	30 €

^{*(1} fois pendant la scolarité de l'enfant)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les subventions énoncées ci-dessus.

❖ ARC SUD BRETAGNE :

✓ Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service

Monsieur le Maire a présenté le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif, géré par la Communauté de Communes sur 12 communes du territoire.

Chaque année, ce rapport permet d'informer les habitants sur la gestion et la performance du service. Il présente les principaux chiffres et indicateurs techniques et financiers.

Chiffres clés pour 2024:

- 5 956 installations concernées, soit environ 14 890 habitants
- Tarifs inchangés depuis 2022

Activités de contrôle :

- 925 diagnostics de bon fonctionnement réalisés
- 839 contrôles périodiques (en baisse de 28 % par rapport à l'an passé)
- 5 diagnostics lors de ventes immobilières (en baisse de 32 %)
- 36 contrevisites (en hausse de 100 %)
- 147 contrôles de conception et d'implantation (+1,4 %)
- 124 contrôles de bonne exécution des travaux (+1,5 %)

Perspectives pour 2025 : Renouvellement du contrat de contrôle pour 4 ans à partir de mars 2025 ; 300 contrôles de bon fonctionnement prévus sur le territoire ; instauration de pénalités en cas de non-respect de la réglementation (78 € pour absence de réponse aux relances, pénalités en cas de non-conformité persistante)

Ce rapport est disponible au public dans les locaux de la Communauté de Communes et transmis aux conseils municipaux des communes concernées.

Le Conseil prend acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif au titre de l'année 2024.

AUTRES ORGANISMES :

✓ Approbation de la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan

Sur la base des textes officiels et des décisions récentes, le comité syndical de Morbihan Énergies a approuvé, lors de sa séance du 23 septembre 2025, la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan.

Cette modification des statuts vise à :

- Clarifier les compétences optionnelles et activités accessoires du syndicat, notamment en intégrant explicitement la production d'énergie renouvelable.
- Actualiser les statuts pour tenir compte des évolutions législatives récentes (ex : Personne Morale Organisatrice pour l'autoconsommation collective, schéma directeur des bornes de recharge électriques).
- Préciser les modalités de transfert de compétences des membres vers le syndicat.
- Mettre à jour la liste des membres, avec l'intégration de nouvelles intercommunalités (Belle-Ile-en-Mer Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, Centre Morbihan Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Ploërmel Communauté), et actualiser la liste des collèges électoraux pour les communes de moins de 20 000 habitants, en tenant compte des évolutions démographiques.

Pour que ces modifications soient appliquées, l'accord des membres de Morbihan Énergies est nécessaire selon les règles de majorité qualifiée. Le conseil municipal doit donc se prononcer sur ces changements statutaires.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Morbihan Énergies, ainsi que leurs annexes, conformément à la délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Énergies en date du 23 septembre 2025.

✓ Rapport d'activité 2024 Morbihan Energies

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service, qui doit être soumis au Conseil Municipal.

https://morbihan-energies.fr/documents/55/Rapport activite 2024.pdf

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

✓ Rapport d'activité 2024 Eau du Morbihan

Le Maire rappelle que la loi impose de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau. Ce rapport doit être soumis au Conseil Municipal.

Une vidéo est accessible sur le site : https://eaudumorbihan.fr/

https://ged.eaudumorbihan.fr/share/s/OgrBCJ59RMqLTAzKzjgczw

Le Conseil prend acte de ce rapport annuel.

Prochain Conseil Municipal le 3 décembre 2025 à 20h00

INFORMATIONS

LA POLICE PLURI-COMMUNALE SUD VILAINE vous informe :

LES ANIMAUX sont nos amis, mais....

DÉJECTIONS CANINES:

L'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.





Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de 35 € et peut être majoré par les communes qui le désirent. Dans certaines communes, cette amende peut aller jusqu'à 450 €.

RAMASSER « LES CROTTES » DE SON CHIEN :

Pour un propriétaire de chien qui se respecte, le ramassage des déjections de son animal doit être un réflexe. Il ne doit pas le faire par crainte de l'amende, mais tout simplement par civisme.

ET POUR LES HUMAINS:

Un mur, ce n'est pas un urinoir!!

Uriner dans la rue, c'est 68 € d'amende (article R632-1 du Code pénal). ... et zéro élégance!!

Des toilettes publiques sont à votre disposition, elles sont gratuites : utilisons-les pour préserver l'hygiène et le respect de tous.



Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Les zones bleues dans Saint-Dolay:

Un stationnement optimisé pour l'accès aux commerces! : Depuis plusieurs mois, des zones bleues ont été mises en place dans le bourg de Saint-Dolay afin de favoriser la rotation des véhicules et de faciliter l'accès aux commerces et services de proximité. Ces zones concernent principalement les places de stationnement situées place de l'église. Ces places sont matérialisées par un marquage bleu.

Estationnement limité dans le temps: Dans ces zones, le stationnement est gratuit mais limité dans le temps. Il est impératif d'utiliser un disque de stationnement européen, bien visible sur le tableau de bord, indiquant l'heure d'arrivée. La durée maximale autorisée est de 1h30 du lundi au vendredi. Cette réglementation ne s'applique pas le week-end et les jours fériés.

Attention aux contrôles et aux amendes : Des contrôles sont régulièrement effectués par les policiers municipaux afin d'éviter le stationnement de voitures ventouses ou de voitures laissées toute la journée dans le cadre de covoiturage. En cas de non-respect des règles (absence de disque, dépassement de la durée autorisée, disque mal positionné), vous vous exposez à une amende.

Objectif: un centre-bourg plus dynamique: L'objectif de cette mesure est de fluidifier le stationnement et de soutenir l'activité locale en évitant l'occupation prolongée des places par les mêmes véhicules. Cela permet à chacun de trouver plus facilement une place pour faire ses courses ou pour se rendre chez les infirmières....

Pensez à toujours avoir un disque de stationnement dans votre véhicule et à vérifier les panneaux à proximité. Un petit geste qui peut vous éviter bien des désagréments !



Nous recherchons des bénévoles pour nous aider. Si vous êtes intéressés veuillez contacter Isabelle SIRLIN au 02.99.90.17.07 ou envoyer un mail au : ccas@saintdolay.fr

VACCIN ANTI-GRIPPE 2025 🖔

Permanences spéciales grippe :

Des créneaux dédiés à la vaccination antigrippale sont organisés sans rendez-vous, au cabinet infirmier, de 9h à 12h, en complément des permanences habituelles :

JEUDI 13 NOVEMBRE
MARDI 18 NOVEMBRE
JEUDI 20 NOVEMBRE
MARDI 25 NOVEMBRE
JEUDI 27 NOVEMBRE

En dehors de ces créneaux spécifiques, la vaccination reste possible sur rendez-vous pendant les permanences classiques.

Merci de vous munir de votre bon de vaccination, de votre vaccin et de votre carte vitale

Prises de sang sont assurées comme d'habitude, de 8h à 9h.

Les infirmières

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Jeudi 20 novembre 2025 de 08h30 à 13h00

Quartiers ou lieux-dits:

6 PARC D'ACTIVITES DE LA FOUÉE

31 LA FOUÉE

2 ZONE ARTISANALE DE LA FOUÉE

1 au 5, 9, 2 au 8 allée DES COURTILS

1 lot DES COURTILS

N37 rue DE COUESLAN

LA SOUCHE

30 au 46, 44B rue DE LA BOISSIÈRE

7 au 11 rue DES PRATEAUX

2 CARADEUC

3, 4 impasses DES PRATEAUX

4 au 6 allée DES ROSEAUX

3, 7 au 33, 2 au 12, 16 au 24, 28 au 32 rue DE L'EPINETTE

Jeudi 20 novembre 2025 de 14h00 à 17h00

Quartiers ou lieux-dits:

Impasse DU CLOS DU MOULIN

8 rue DE LA VENELLE

8 au 10 rue DU CALVAIRE

1 au 11, 17 au 19, 2 au 8, 12 au 18, 24 au 28, 28B, 12T,

26B, 26C, 14BIS rue DE LA BOISSIÈRE

3, 8 rue DE LA PLANCHETTE

3, 9, 4 au 10 impasse DU NOYER

1, 4 au 6 rue JEANNE D'ARC



Biodiversité et gestion raisonnée des espaces verts à Saint-Dolay :

Depuis plusieurs mois, les services techniques de la commune de Saint-Dolay, accompagnés par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, mettent en place une nouvelle politique d'entretien raisonné et durable de nos espaces publics.

L'objectif : favoriser la biodiversité, préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie de tous.

Concrètement, cela se traduit par plusieurs actions visibles sur le terrain :

- création de massifs fleuris favorisant la pollinisation ;
- 🦬 Mise en place d'éco-pâturage à la station d'épuration avec des chèvres ;
- Pratique du mulching (herbe broyée laissée sur place) et maintien de zones enherbées pour la reproduction des insectes pollinisateurs ;
- • Tonte raisonnée des espaces verts, afin de préserver les cycles naturels ;

Des panneaux explicatifs seront progressivement installés dans les zones concernées pour informer et sensibiliser chacun.

Les Dolaysiens sont invités à faire preuve de vigilance et de bienveillance envers ces nouveaux aménagements, qui témoignent de l'engagement de notre commune pour un environnement plus sain et plus respectueux du vivant.

Moins d'herbe coupée, Biodiversité préservée!

🌻 Merci à toutes et à tous pour votre compréhension et votre soutien dans cette démarche collective.

🕵 Église Notre-Dame de l'Immaculée Conception - Les dons sont toujours possibles

La restauration du beffroi et des cloches de notre église est terminée, mais il est encore temps d'agir ensemble!

Chaque don, même petit, contribue à préserver notre patrimoine et notre histoire commune.

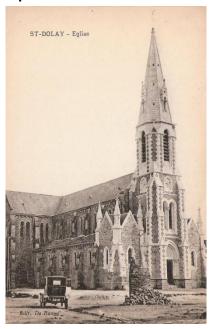
Vous souhaitez participer?

📫 Vous pouvez faire un don jusqu'au 31 décembre 2025, par chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine (7, boulevard Solferino – BP 90714 - 35007 Rennes Cedex),

📞 contacter la Fondation par téléphone au 02 99 30 62 30 ou par mail à bretagne@fondation-patrimoine.org.

Téléphone: 02 99 30 62 30 Courriel: bretagne@fondationpatrimoine.org

Merci de tout cœur pour votre générosité et pour votre engagement!



AGENDA NOVEMBRE

L'APARTÉ DOLAYSIEN

L'Aparté Dolaysien, troupe amateure de Saint-Dolay, montera une nouvelle fois sur scène cette saison avec leur nouvelle pièce : "Un trésor sous le potager" d'Angélique SUTTY.

Synopsis:

Ginette et Raymond, un couple campagnard, ont découvert un coffre rempli d'or dans leur jardin. Transformés en riches mais pas moins rustiques dans leurs manières, ils font tout pour cacher leur nouvelle fortune à leur famille venue fêter Noël. Mais entre une montre suisse oubliée, un lifting trop visible et des maladresses en cascade, les filles du couple et la soeur de Ginette commencent à flairer l'embrouille. Elles mènent l'enquête à leur manière, provoquant une série de quiproquos hilarants avant une révélation finale... surprenante!

SAMEDI à 21h00 : 01, 08, 15 et 22 DIMANCHE à 15h00 : 02, 09 et 16

Les réservations se font sur hello asso ainsi qu'à la boulangerie de Saint-Dolay

N'hésitez pas à suivre notre Facebook et Instagram pour en savoir plus !!!!



On compte sur vous!

L'Aparté Dolaysien

L'association **LES AILES DE VILAINE** vous invite à sa 4ème Exposition Bourse aux Oiseaux Exotiques – Volailles et Lapins, avec une nouveauté cette année, une présentation sur les reptiles.

23 novembre à Saint-Dolay, salle des sports de 9 h à 17 h.

Différents stands artisanaux, dont un marchand de graines et accessoires. Possibilité de se restaurer sur place : Repas chaud (12 € sur réservation) - sandwichs - crêpes - divers gâteaux et bar.

Renseignements et inscriptions :

M. Hochet Lionel 06 81 90 14 38

M. Macé André 06 29 79 69 73

Mme Cuvillier Corinne 06 04 18 04 26.

Courriel - lesailesdevilaine@gmail.com.

Au plaisir de vous voir ou de vous revoir.

André et Corinne - Secrétaires lesailesdevilaine@gmail.com



Opération sapins de Noël - Hospitalité de SAINT-DOLAY et THÉHILLAC

Les Brancardiers et Hospitalières de SAINT-DOLAY et THÉHILLAC, vous proposent leurs SAPINS de NOËL, au profit des personnes malades et handicapées et associations caritatives.

Ils vous attendent :

A Saint-Dolay, à partir de 9h00 place de l'Église Les samedis 29 novembre, les 6 et 13 décembre Les dimanches 30 novembre, les 7 et 14 décembre

A Théhillac, les dimanches 7 et 14 décembre place de la Mairie

Ainsi que chez Bernadette à Ste-Anne et chez Le Primeur de St-Jean – St Jean du Gériais à Missillac. Merci de venir nombreux soutenir cette action solidaire.

Nous comptons sur votre générosité.

Les Hospitalières et Brancardiers d'Arvor

► TÉLÉTHON 2025

Cette année, le téléthon aura lieu les vendredi 5 et samedi 6 décembre

Pain au four de Sainte-Anne : du vendredi soir au samedi soir. Fabrication de pain de ménage, buvette, vin chaud, gâteaux, et +



Le Comité des Fêtes de Burin : vente de pains sucrés.

Environ 250 pains sucrés seront fabriqués. Le prix de vente est de 6€.

Les commandes sont à passer auprès de Monique Deneux au 06 78 43 24 29 jusqu'au 24/11 pour la distribution le 28/11 et jusqu'au 01/12 pour la distribution du 05/12.

La distribution se fera à la salle des fêtes de l'étang de Kernevy, l'heure vous sera précisée lors de votre commande.

L'intégralité des bénéfices sera versée au Téléthon.

Sécurité routière : La conduite en automne

L'automne est bien arrivé dans le Morbihan et les conditions de conduite changent : luminosité réduite, routes humides, brouillard...

Pour votre sécurité et celle des autres, restez vigilants et adaptez votre conduite.

Découvrez nos conseils pour prendre la route sereinement



Une nouvelle façon de vivre Saint-Dolay: l'application Mon Village est là!

Restez connectés à la vie de Saint-Dolay grâce à l'application Mon Village. Actualités, événements, alertes, infos pratiques... tout ce qu'il faut savoir sur votre commune, directement sur votre smartphone.

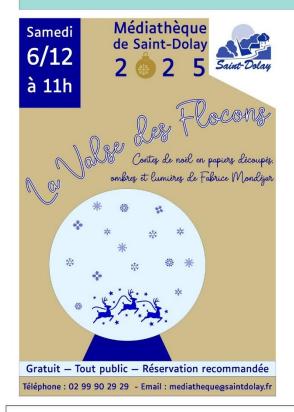
👉 En vous inscrivant, vous recevez les infos en temps réel et participez pleinement à la vie locale.

Téléchargez l'application et rejoignez-nous dès aujourd'hui!





Agenda de la Médiathèque



Samedi 6 décembre - 11H

La valse des flocons



Contes de noël



pour petits et grands par Fabrice Mondéjar

3 Histoires en papiers découpés, ombres et lumières

Gratuit - Sur réservation



Le mois du doc à Saint-Dolay



VENDREDI 21 NOVEMBRE - 20H

Pédale rurale

Film documentaire de Antoine VAZQUEZ France | 2025 Survivance - Novanima Productions | 1h24 min Projection suivie d'un échange en présence de la monteuse du film. Céline DUCREUX

VENDREDI 28 NOVEMBRE - 20H

Casa Susanna

Film documentaire de Sébastien LIFSHITZ
France, USA | 2022 | Agat films - Arte | 1h37 min
Projection suivie d'un échange en présence
du collectif Queer Cambrousse de La Roche Bernard

Coordonnées de la médiathèque

Téléphone de la médiathèque > 02 99 90 29 29

Mail > mediatheque@saintdolay.fr

Facebook > @MediathèquedeSaintDolay

Consultation du catalogue en ligne > https://stdolay-pom.c3rb.org

Site internet de la commune > https://www.saintdolay.fr





Gratuit - Réservation recommandée pour chaque séance

Horaires de la médiathèque				
Mercredi	9h30-12h	13h30-18h30		
Jeudi	Fermée	16h30-18h30		
Vendredi	Fermée	16h30-18h30		
Samedi	9h30-12h	Fermée		